



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16h30, le 14 mars 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no.3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

ÉTAIT ABSENTE : Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16h35.

La présente séance a pour but la prise en considération du sujet suivant, à savoir :

- 1. RÉS. Adoption de l'ordre du jour.**
- 2. RÉS. Autoriser la constitution d'un comité de négociation aux fins de renouvellement de la convention collective des employés de la Ville de Cap-Chat.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 3. Levée de l'assemblée.**

RÉS.25.03.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.26.03.18

AUTORISER LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION AUX FINS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE la convention collective liant la Ville de Cap-Chat et ses employés est venue à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2018, le syndicat des employés de la Ville de Cap-Chat a déposé ses demandes auprès de la Ville;

ATTENDU QUE pour les fins de la négociation des termes de la nouvelle convention collective, il y a lieu de constituer un Comité patronal de négociation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu de :

- Constituer un Comité patronal de négociation aux fins de renouvellement de la nouvelle convention collective des employés de la Ville de Cap-Chat;
- Nommer au sein de ce comité, madame le Maire, Marie Gratton, le directeur général et greffier, M. Yves Roy, la trésorière, madame Marielle Émond, ainsi que le conseiller au siège no.1, monsieur Jean-Marc Lemieux.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 16h50 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER